

I. Introduction :

À des proportions différentes, les sociétés humaines sont toutes exposées à une multitude de risques, résultat « d'interactions complexes entre la société et l'environnement ». La survenue de différentes catastrophes met bien en évidence la complexité de ces interactions et l'ampleur des conséquences qui peuvent en découler. Pour bien cerner la problématique du risque, il apparaît indispensable de procéder à la définition de cette notion dans le but d'appréhender les phénomènes catastrophiques, expliquer leur formation, comprendre leurs déclenchements et prévoir leurs conséquences. Le risque majeur caractérisé par une faible fréquence et une énorme gravité, regroupe d'une façon générale les Risques industriels et les risques de transport, avec les risques naturels. Les Risques Technologiques d'origine anthropique, regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique, les ruptures de barrages et le transport d'une matière dangereuse. Dans le monde La multiplication des catastrophes industrielles et technologiques, dont l'ampleur s'est considérablement accrue, ravage des territoires entiers et provoque des milliers de morts. À cela s'ajoutent de lourdes pertes financières. Quant à l'Algérie, elle a connu de nombreux événements exceptionnels résultant d'accidents industriels Ce qui a causé des pertes humaines et matérielles. Manque d'informations sur les dommages A cause de ces évènements en plus de la difficulté de faire des mesures fiables, cela nous oblige Faire une évaluation uniquement sur la base des estimations du Service de la protection. L'intérêt porté aux risques naturels et aux catastrophes naturelles ne cesse de croître. Par catastrophes naturelles, on entend les sinistres provoqués par les forces de la nature. Ces catastrophes sont très divers tant par leur étendue géographique que par leur échelle de temps. D'après les responsables de la Veille Météorologique Mondiale, notre planète subit d'innombrables assauts au cours d'une année : de l'ordre de 100 000 orages, 10 000 inondations, des milliers de séismes, d'incendies de forêts, de glissements de terrain, d'avalanches et de

tornades, et des centaines d'éruptions volcaniques, de cyclones tropicaux, d'épisodes de sécheresse et d'infestations acridiennes. Seules les plus dramatiques de ces catastrophes font les gros titres de la presse internationale, mais toutes causent des pertes en vies humaines et des dégâts matériels.



I. 1/CONCEPTS GÉNÉRAUX:

La prévention des risques industriels, qu'ils soient professionnels ou environnementaux, s'appuie sur les principales notions suivantes : danger, risque, accident ou dommage. La définition du risque au sens du Code du travail et du Code de l'environnement est similaire. La notion d'exposition d'une cible à un danger y est intégrée. Les deux codes exigent que soit menée une évaluation des risques, laquelle va reposer sur une identification des dangers puis une analyse détaillée des conditions d'exposition aux dangers.

• **l'aléa** : L'aléa est le phénomène destructeur observé indépendant de l'enjeu exposé, il est caractérisé par une probabilité d'occurrence. Trois composantes essentielles forment l'aléa : L'intensité, la probabilité et la période de référence. Dans le contexte des risques technologiques, ou plus largement des risques

d'origine anthropique, le terme aléa est peu souvent employé à cause de son caractère aléatoire[6].

- **Enjeu** : ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par le phénomène accidentel [5].

Enjeux ou éléments exposés correspondent à la population, aux bâtiments et autres infrastructures humaines (réseau de communication, réseau de transports...), aux activités humaines (économiques, de loisirs, de service...) et au patrimoine culturel et environnemental (monuments, paysages, biodiversité...). Il existe une triple composante d'enjeux : Humaine, socio-économique, environnementale [6].

- **Accident majeur** : un événement tel qu'une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure résultant de développements incontrôlés survenus au cours de l'exploitation, entraînant des conséquences graves, immédiates ou différées[6].

- **Risque industriel majeur** : la possibilité de la production d'un événement accidentel sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

- **Scénarios** : Enchaînement d'événements conduisant d'un événement initiateur à un accident (majeur), décrit par l'étude de danger[6].

- **Site industriel** : ou zone industrielle est une zone géographique prévue pour un usage industriel il regroupe un ou plusieurs établissements industriels [6].

- **Vulnérabilité** : exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux [5].

La vulnérabilité est la sensibilité plus ou moins forte d'un enjeu à un aléa donné. Elle exprime le niveau de conséquences prévisibles d'un événement sur les enjeux, des préjudices humains aux dommages matériels. La vulnérabilité diffère selon la nature de l'élément exposé (la nature d'un bâtiment n'est celle d'un axe de réseau de communication). En outre, il n'y a pas une vulnérabilité intrinsèque,

mais bien une vulnérabilité par nature d'aléa. Plusieurs types de vulnérabilité ont été a identifié tels que la vulnérabilité physique ou technique, la fonctionnelle, sociale, biophysique ou des lieux...etc. La vulnérabilité des éléments exposés est influencée par différents facteurs, J-Thouret et R.D'Ercole proposent une classification synthétique de ces facteurs [6].